

Ne touchons pas à la loi de 1905

Intervention de Michèle Vianès, présidente de Regards de Femmes
GODF Paris, le 21 avril 2008

« Ne touchons pas à la loi de 1905 ». Il est grand temps! Depuis plusieurs années RdF dénonce les accommodements déraisonnables, tolérés par des compassionnels qui ne reconnaissent pas aux personnes de confession ou de filiation musulmanes les droits fondamentaux universels de la personne et n'hésitent pas à abandonner nos compatriotes, à commencer par les femmes, à la merci d'intégristes religieux dont le principal ennemi est la laïcité.

Ce serait tendance aujourd'hui de « toiletter » la laïcité, sous entendant qu'elle serait sale, de lui ajouter des qualificatifs pour la disqualifier, laïcité « ouverte » à ceux qui la combattent ? moderne sous-entendant que serait moderne, le patriarcat théocratique, les transcendances « divine » ou « civile » érigées en absolu et échappant à toute critique de l'esprit humain, selon l'expression de Georges Corm, d'essentialiser toute différence entre citoyens, de nous faire régresser en 1880, retour aux 2 jeunesses de France d'avant les lois Ferry, d'avant les lois sur la déconfessionnalisation des cimetières, des hôpitaux, des tribunaux, etc. qui ont préparé la grande loi de 1905, loi de séparation et de confiscation des biens du clergé.

Le sens et la nécessité des principes républicains qui permettent de vivre ensemble par delà les différences sont employés de manière floue ou réductrice, voire inappropriée, à contresens ou falsifiée. La confusion entre racisme qui concerne les personnes et le délit de blasphème qui concerne les idées et les fantasmes procède de cette arnaque : Complexe néocolonialiste et relativisme culturel formes modernes de racisme, font les beaux jours des dictateurs pour opprimer tranquillement leur population et exiger insolemment à l'ONU que le délit de blasphème soit reconnu c'est-à-dire que la liberté de penser soit interdite, attaquant ainsi la liberté d'expression, légitimant l'oppression des femmes et stigmatisent les démocraties occidentales. Son conseil des droits de l'Homme a pour slogan « Machocrates de tous les pays, unissez-vous ! ».

Les Etats multiculturalistes qui n'ont pas notre outil de la laïcité, laquelle connaît toutes les religions, mais n'en reconnaît aucune, sont désarmés pour arbitrer, en cas de conflits entre les groupes, au nom de l'intérêt général. Le multiculturalisme exacerbe l'ethnicisation des rapports sociaux et provoque l'enfermement « identitaire » qui dresse des murs au lieu de favoriser lien social et projet politique commun. La tolérance, le fait du prince, a des limites. La tolérance s'arrête où commence l'intolérance de l'autre.

Confusion entre liberté de penser, sans limites, et le principe politique de liberté associé à l'égalité et à la fraternité républicaine, avec les limites imposées par les droits de l'autre et le défi d'être libres ensembles. Le lien civique, la loi républicaine commune est prioritaire par rapport aux particularismes historiques ou religieux, aux

solidarités domestiques ou claniques Nous sommes parties prenantes d'une République qui n'est pas une addition ou une juxtaposition d'individus.

Unique moyen de faire coexister des individus qui ne partagent pas forcément les mêmes convictions, l'exigence laïque demande à chacun et chacune un effort sur soi. La laïcité organise l'espace politique qui repose sur la liberté de penser et d'expression, sur l'égalité en droit et en dignité des options philosophiques ou croyances religieuses et sur la neutralité de l'action publique. Respecter les trois objectifs en même temps n'est ni naturel ni inné, mais construit et acquis.

La laïcité considère les citoyens aptes à juger et capables de vouloir. Cela suppose des consciences autonomes et libres. C'est le rôle affecté à l'école de la République : aider à faire éclore le citoyen, afin de le libérer de tout assujettissement, de toute servitude volontaire ou forcée.

Pour Condorcet (1794) : « L'égalité d'instruction que l'on peut espérer d'atteindre est celle qui exclut toute dépendance ou forcée ou volontaire. ». Apprendre aux enfants à devenir des adultes autonomes, à se construire par rapport au savoir et à la culture de l'humanité, par rapport aux autres (famille, amis, enseignants, médias), pour s'émanciper par la raison et apprendre à se passer de maîtres.

Pour respecter la liberté de cette construction, l'école doit entretenir le besoin de lucidité, de rigueur. Quel que soit son niveau, école maternelle ou faculté, c'est le lieu où les petits humains réalisés à partir d'une dotation génétique entrent en humanité.

Pour que l'enfant puisse se construire comme individu autonome en fonction de sa capacité à raisonner, ses aptitudes et goûts, il doit avoir l'esprit libre en entrant à l'école de la République. Cet espace de liberté doit donc être à l'abri des luttes idéologiques, religieuses ou politiques qui peuvent avoir lieu à l'extérieur. Toutes les attitudes qui manifestent une soumission à des impératifs venus d'ailleurs, que ce soit la famille ou la religion doivent donc être proscrites.

L'enfant doit avoir l'esprit libre en arrivant à l'école et non être l'agent d'influence des idéologies parentales. Le partage mutuel des cultures a lieu dans les écoles où tous les enfants, citoyens en devenir, se côtoient, partagent savoirs, jeux et nourriture, apprennent à vivre ensemble. Tout ce qui peut entraîner une séparation des enfants doit être banni.

Ainsi les menus soumis aux exigences religieuses –comme à Lyon- opposent, divisent et organisent les affrontements. Refuser de manger les aliments « souillés » par la viande impure de l'école, sous prétexte qu'elle n'a pas financé les associations religieuses, n'est pas tolérable. C'est le nouvel angle d'attaque contre la laïcité. Après avoir échoué à imposer que les fillettes soient les porte drapeaux de l'islam politique en venant enfermées dans un voile, l'attaque se porte aujourd'hui par les mères participant à l'encadrement scolaire qui veulent imposer ce stigmate de discrimination, de séparation, de fantasmes sexuels considère les femmes comme propriétés de leur mari et intouchables. La stratégie patriarcale de prise de contrôle sur le corps des filles par l'obéissance à un code vestimentaire céleste de bonne

conduite ne peut être cautionnée par l'école. L'affichage ostensible du marquage archaïque possessionnel et obsessionnel du corps féminin, clame, plus qu'un discours, le contraire de l'égalité femmes-hommes.

En ce 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits humains, signée à Paris, nous devons rappeler que ce ne sont pas des données immuables, ils exigent une vigilance perpétuelle. Ce sont le résultat de combats sans cesse recommencés, les défis du présent et de l'avenir. Nous nous inscrivons dans une continuité, par rapport à l'héritage transmis par les générations précédentes, héritage de gloire et de regrets, à partager et à transmettre aux générations futures, en l'enrichissant.

Gambetta, dans le Discours de Belleville, 23 avril 1875 souhaitait que *la France soit la nation laïque par excellence. C'est son histoire, c'est sa tradition, c'est son caractère entre tous les peuples, son rôle national dans le monde. (...). Toutes les fois que l'on a agit autrement, elle a dévié, elle s'est opprimée et affaissée, et toujours de grandes chutes ont correspondu dans notre histoire à ces grandes erreurs.*

Nous qui avons eu la chance de naître dans la République Française, laïque, une et indivisible, nous devons résister à toutes les tentatives séparatistes et de fragmentation de la société. Les obscurantistes ne passeront pas !